

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Identificateur de produit utilisé sur l'étiquette: PCS Oxidizing Cleaner

Autre identificateur: 5929

Utilisation recommandée et restrictions sur l'utilisation chimique: Uniquement pour usage professionnel.

Manufacturier/Fournisseur: Process Cleaning Solutions Ltd.
2060 Fisher Dr.
Peterborough, ON K9J 6X6
Tél: 705-740-2880
Télec.: 705-745-1239

URGENCE 24 HEURES Infotrac 1-800-535-5053 (Amérique du Nord), 011-1-352-323-3500 (international)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance chimique:

Dommmages aux yeux / Irritation 2A

Éléments d'étiquetage:

Avertissement: Attention

Déclaration(s) de dangers

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Déclaration(s) de préventions

P264 Laver soigneusement les zones exposées après la manipulation

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale

Pictogramme (s) de danger



Autres dangers non classifiés: Aucun connu

Toxicité aiguë inconnue: 0 %

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique, nom commun et synonyme:	CAS #	Concentration %
Sodium Hypochlorite	7681-52-9	1-5

*Si aucune information n'est donnée, cela signifie que ce produit ne contient aucune substance qui, au niveau de concentration indiqué, présente potentiellement des risques pour la santé.

** Si le nom chimique / CAS # est «propriétaire» et / ou l' % de poids est représenté comme un éventail, cette information avait été retenu comme un secret commercial.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Description des premiers soins:

En cas d'ingestion: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

La plupart des symptômes et effets, aigus et différés: Provoque une sévère irritation des yeux

Autres soins médicaux éventuels et traitements particuliers nécessaires: Traiter les symptômes

SECTION 5 – MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction: Utiliser des moyens d'éteindre le feu dépendamment des conditions et circonstances locales et environnantes.

Moyens d'extinction inappropriés: Non déterminé

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Non connu

Classification d'inflammabilité: Non inflammable

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers:

Équipement de protection pour les pompiers: les pompiers devront porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Procédures de lutte contre l'incendie: Écarter les conteneurs de la zone d'incendie si cela est sécuritaire de le faire. Refroidir les récipients fermés exposés au feu en pulvérisant de l'eau sur ceux-ci. Ne pas laisser d'écoulements provenant de la source de l'incendie allés dans les égouts ou dans les cours d'eau. Retenir plutôt l'eau avec une digue.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Toutes les personnes directement impliquées dans le nettoyage du déversement doivent porter un équipement de protection de produits chimiques appropriés. Éloigner les personnes de l'endroit du déversement ou de la fuite et ceux dans le sens du vent aussi. Restreindre l'accès à la zone jusqu'à la fin des opérations de nettoyage. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Ne pas laisser le déversement contaminer les systèmes d'eaux souterraines. Si nécessaire, faire une digue bien en avant le déversement afin d'éviter l'écoulement dans les drains, les égouts, les cours d'eau naturel ou les sources potable. Aérer la zone. Prévenir une fuite ou un déversement supplémentaire si sécuritaire de le faire. Imbiber d'un matériau absorbant inerte. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Le matériel absorbant contaminé peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales appropriées.

Les procédures d'intervention dans les cas d'un déversement spécial: Si une fuite ou un déversement dans l'environnement subvient aux États-Unis au-delà de la quantité à déclarer dans le EPA, il faut aviser immédiatement le centre national d'urgence aux États-Unis (téléphone: 1-800-424-8802).

SECTION 7 – ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

Précautions à prendre pour la manutention: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de pratiques sécuritaires. Utiliser un équipement de protection recommandée dans la section 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs et aérosols. Se laver le visage, les mains et toute la peau exposée soigneusement après manipulation.

Exigences d'entreposage: Conserver le récipient bien fermé et entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles: Agents oxydants. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques ou produits nettoyants

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles d'exposition:

Paramètres de contrôle

Recommandations en matière d'exposition Ce produit ne contient pas d'ingrédients associés à des limites d'exposition en milieu de travail qui se situent à des concentrations inférieures à leurs valeurs seuils et qui contribuent à la classification du produit.

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques

Douches
Bassins oculaires
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelles, équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection particulier n'est requis.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier n'est requis.

Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection particulier n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation, des mesures de ventilation ou d'évacuation pourraient être requises.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément à de bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Liquide clair, de couleur paille
Odeur:	Eau de Javel
Seuil de l'odeur:	Aucune information pertinente disponible
pH:	12-12.75
Point de congélation/fusion:	Aucune information pertinente disponible
Point d'ébullition:	Aucune information pertinente disponible
Point d'éclair:	Aucun à l'ébullition
Point d'éclair (Méthode):	Aucune information pertinente disponible
Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1):	Comme l'eau
Inflammabilité (solide, gaz):	Non inflammable
LIE (% by vol.):	Non inflammable
LSE (% by vol.):	Non inflammable
Pression de vapeur :	Aucune information pertinente disponible
Densité de vapeur:	Aucune information pertinente disponible
Densité relative:	~1.0
Solubilité dans l'eau:	Soluble
Autres solubilités:	Aucune information pertinente disponible
Coefficient de partage:	Aucune information pertinente disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucune information pertinente disponible
Température de décomposition:	Aucune information pertinente disponible
Viscosité:	Comme l'eau
Composé organique volatile (%COV):	Aucun
Autres commentaires chimiques/physiques :	Aucune information pertinente disponible

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Réagit en contact avec de l'ammoniac ou des acides comme du vinaigre, des antirouilles, des nettoyeurs à cuvettes en produisant des gaz dangereux comme du chlore et d'autres composés chlorés.

Stabilité chimique: Stable dans des conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses: Aucune dans des conditions de traitement normales.

Conditions à éviter: Aucune selon les informations fournies.

Matières incompatibles: Ammoniac ou acides, comme le vinaigre, les antirouilles et les nettoyeurs à cuvettes.

Produits de décomposition dangereux: Aucun connu selon les informations fournies.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Informations quant aux voies d'exposition possibles**

Renseignements sur le produit

Inhalation L'exposition à des vapeurs ou à des émanations peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec les yeux Peut causer de l'irritation.

Contact avec la peau Peut causer une légère irritation.

Ingestion L'ingestion peut causer une légère irritation des membranes muqueuses et du tube digestif.

Renseignements sur le composant

Nom chimique	CAS #	LD ₅₀ (Orale rat)	LD ₅₀ Dermique, lapin	LC ₅₀ 4 hres inhal,rat
Sodium Hypochlorite	7681-52-9	8200	>10000	

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Le liquide peut provoquer des rougeurs ou le larmoiement.

Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Sensibilisation à la substance: Aucune information disponible

Mutagénicité: Aucune information disponible

Cancérogénicité: Le tableau ci-dessous renseigne quant aux ingrédients listés comme étant cancérogènes par les différents organismes.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Sodium Hypochlorite 7681-52-9	-	Group 3	-	-

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 – Le niveau de cancérogénicité sur l'humain ne peut être établi

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible

STOT: une seule exposition Aucune information disponible

STOT: exposition répétée Aucune information disponible
Toxicité chronique Aucun effet connu selon les informations fournies
Effets sur l'organe-cible Appareil respiratoire, yeux, peau, tube digestif (GI)

Danger d'aspiration Aucune information disponible

Valeurs numériques de toxicité — Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du SGH

Aucune information disponible

SECTION 12 – RENSEIGNEMENT ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité: Aucune information pertinente de disponible

Persistance et dégradabilité: Aucune information pertinente de disponible

Potentiel de bioaccumulation: Aucune information pertinente de disponible

Mobilité dans le sol: Aucune information pertinente de disponible

Autres effets environnementaux négatifs: Aucune information pertinente de disponible

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA DISPOSITION

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément aux réglementations fédérale, provinciale et municipale en vigueur.

Emballage contaminé

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer conformément aux réglementations fédérale, provinciale et municipale en vigueur.

SECTION 14 – RENSEIGNEMENT SUR LE TRANSPORT

US-DOT 49 CFR/DOT:

<i>No. UN .</i>	Non réglementé
<i>Désignation officielle de transport:</i>	Non réglementé
<i>Classification des dangers:</i>	Non réglementé
<i>Groupe d'emballage:</i>	Non réglementé
<i>Notes spéciales pour le transport:</i>	Aucun

SECTION 15 – RENSEIGNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Inventaires des produits chimiques

TSCA Tous les composants de ce produit sont compris soit dans l'inventaire TSCA 8 (b) ou absents de cette liste.

DSL/NDSL Tous les composants de ce produit sont énumérés dans les inventaires du Canada

TSCA - United States Toxic Substances Control Act Article 8(b) Inventaire

DSL/NDSL - Canada inventaires LIS (Liste intérieure des substances) et **LES** (Liste extérieure des substances)

Règlementation fédérale des États-Unis

SARA 313 Article 313 du Titre III de la Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 -SARA-). Ce produit ne contient aucun produit chimique assujetti aux obligations de divulgation de la Loi et titre 40 du Code de réglementation fédérale, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger immédiat (aigu) pour la santé	Aucun
Risque chronique pour la santé	Aucun
Risque d'incendie	Aucun
Risque relié au relâchement soudain de pression	Aucun
Risque de réactivité	Aucun

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune des substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 and 40 CFR 122.42).

Nom Chimique	CWA – Quantités signalées	CWA – Polluants toxiques	CWA – Polluants prioritaires	CWA – Substances dangereuses
Sodium Hypochlorite 7681-52-9	100 lb			X
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb			X

CERCLA

Ce produit, tel qu'il a été fourni, contient une ou plusieurs substances soumises à la réglementation sur les substances dangereuses du Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302).

Nom chimique	QR des substances dangereuses	QR des substances extrêmement dangereuses	QR
Sodium Hypochlorite 7681-52-9	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

Déclaration de l'EPA

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency et il est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information requise sur les fiches signalétiques et les étiquettes en milieu de travail concernant les produits chimiques non pesticides. Ci-dessous se trouvent les informations concernant les dangers, telles que requises sur les étiquettes de pesticides :

Mise en garde: Cause une légère irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Laver soigneusement avec du savon et de l'eau après manipulation.

Loi des États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun des produits chimiques visés par la Proposition 65.

Règlements des États-Unis sur le « droit de savoir »

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvania	Rhode Island	Illinois
Sodium Hypochlorite 7681-52-9	X	X	X	X	
Sodium Hydroxide 1310-73-2	X	X	X	X	

Règlements internationaux

Canada

Catégorie du SIMDUT

Non contrôlée

SECTION 16 – RENSEIGNEMENT ADDITIONNEL

NFPA Santé 1

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Risques physiques et chimiques -

Légende:

ACGIH: La Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

CAS: Service des résumés analytiques de chimie

CERCLA: En vertu de la loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement de 1980

CFR: Code des règlements fédéraux

CSA: l'Association canadienne de normalisation

DOT: Ministère des Transports

ECOTOX: Base de données des États-Unis EPA écotoxicologue

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EPA: Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement

HSDB: Banque de données sur les substances dangereuses

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

IUCLID: Base de données internationale sur les informations chimiques

LC: Concentration de létale

DL: Dose de létale

NIOSH: Institut national de sécurité et santé au travail

NTP: Programme de toxicologie national.

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

OSHA: Administration américaine de la sécurité et de la santé au travail

PEL: La limite légale d'exposition admissible

RCRA: Loi sur la conservation et la récupération des ressources

RTECS: Registre des effets toxiques des substances chimiques

SARA: Modification et ré autorisation du Fonds spécial pour l'environnement

SDS: Fiches signalétiques de sécurité

STEL: Limite d'exposition à court terme

TOG: Loi et règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada

TLV: Valeur limite d'exposition

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

SIMDUT: Système d'identification de matières dangereuses utilisées au travail

Préparé par : Charlotte Technical Services Group Tél: (705) 740 2880

AVIS AUX LECTEURS

Les informations pour cette fiche de sécurité ont été obtenues de sources considérées techniquement précises et fiables. Alors que tous les efforts ont été faits pour assurer la divulgation complète des dangers du produit, dans certains cas, les données ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Puisque les conditions d'utilisation du produit sont hors du contrôle de ce fournisseur, il est supposé que les utilisateurs de ce matériel ont été entièrement formés en conséquence aux exigences obligatoires du SGH. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et le fournisseur ne sera pas responsable des pertes, blessures ou dommages indirects qui pourraient résulter de l'utilisation ou la confiance des informations contenues dans ce formulaire.

FIN DU DOCUMENT